Annexe 2 : Critères de sélection

Avis Appel à Projet : Dispositif départemental de prise en charge éducative en hébergement de 30 places pour le public MNA confié à la Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège

- Les critères de sélection et modalités d'évaluation

L'utilisation de critères d'évaluation des candidatures est une application du 3° de l'article R.313-4-1 du CASF.

Quatre critères d'évaluation seront ainsi pris en compte avec les pondérations suivantes :

- Qualité du projet (30%)
- compréhension du besoin
- qualité des propositions aux différents items demandés dans le cahier des charges
- qualité des locaux d'hébergement prévus et/ou du projet architectural s'il y a lieu
-

- Aspects financiers du projet (20%)
- capacité financière du candidat à porter le projet présenté
- respect du budget prévisionnel affiché et du plan de financement
- prix de journée cohérent avec les caractéristiques du projet présenté

- Compétence du promoteur (30%)
- connaissance du territoire et de l'accompagnement social
- expérience et réalisations antérieures
- liens avec les référents sociaux des centres locaux, l'institution ; Formaliser ce travail en réseau par l'établissement d'une procédure
- lisibilité de l'action proposée ; description d'un accompagnement type, du début de la prise en charge à l'établissement du projet de sortie du dispositif
- connaissance du public accueilli
- curriculum vitae des intervenants
- références dans le domaine de ce type de projet associatif

- Capacités à faire (20%)
- délais de mise en œuvre et crédibilité de la montée en charge du projet
- pilotage du projet et organisation en matière de ressources humaines
- partenariats envisagés dans la mise en œuvre du projet